

ASSOCIATION F. HITS RADIO

INSCRIPTION EVENEMENT

Merci de préciser de quel évènement il s'agit.

■ Conditions de participation

Nous vous informons que le dossier doit être envoyé complet par voie postale.

BROCANTE AU STADE GASTON PETIT, TARIF SPECIAL : 2€ le mètre au lieu de 3€

Aucune activité de débit de boisson ne sera tolérés sauf producteurs de vins, d'alcools et de autres boissons non-commercialisés par la buvette associative.

Nom complet :

Adresse postale complète :

E-Mail : Téléphone :

Date de naissance : Je désire une facture Oui Non
J J M M Y Y

Informations durant l'évènement

Date de l'évènement

J J M M Y Y

Ville de l'évènement

Votre statut commercial

Particulier Professionnels / Associations

Immatriculation du véhicule

Souhaitez vous garder votre véhicule ? Oui Non

Numéro de SIRET (pro) :

Nom de l'entreprise (pro) :

Produits vendus (tout le monde) :

Mode de paiement : Chèque Espèces Carte Bancaire

Votre emplacement

Avec électricité (Supplément à prévoir)

Sans électricité

Je souhaite avoir mètres linéaires (2,00€ le mètre)

Soit un total de € avec toutes mes options comprises

Remarques

J'indique ma préférence de placement

■ Pièces complémentaires

Carte d'identité (pour tout le monde)
 KBIS et Assurance pro (pour les pros)

■ Pour plus d'infos :

F. HITS, 1 le bourg d'en bas 36170 Vigoux
 TEL : 09 71 18 27 18 | 07 56 98 41 15
 www.fhits.fr

ASSOCIATION F. HITS RADIO

REGLEMENT INTERIEUR & ENGAGEMENT



Article 1 :

La manifestation dénommée « Foire à la brocante Estivale de Châteauroux » organisée par l'Association F. HITS RADIO se déroulera à Châteauroux (36), Stade Gaston Petit, entre 06h30 et 19h00.

Article 2 :

Le Vide greniers/Brocante est ouvert aux particuliers et aux professionnels. Les participants devront retourner à l'adresse indiquée :

F. HITS RADIO - Service Événement
1 le bourg d'en bas
36170 Vigoux

- Bulletin d'inscription rempli et le bordereau attestant sur l'honneur en bas du règlement intérieur
- Photocopie de la Carte d'Identité (Recto-Verso, pour tous les exposants particuliers et professionnels)
- Photocopie de la Carte Professionnelle + Kbis (pour les exposants professionnels)
- Photocopie de l'assurance multirisque (pour les exposants professionnels)
- Attestation sur l'honneur rempli, daté et signée (pour les exposants particuliers)

Article 3 :

Les tarifs pour les emplacements sont fixés à :

(1 emplacement = 1 mètre = 2,00€) puis 2,00€ par mètre linéaire supplémentaire

L'électricité pourra être calculée au prorata de votre consommation et se fera sur devis spécifique

Article 4 :

Le règlement des réservations se fera par chèque libellé à l'ordre de l'association F. HITS RADIO, par Carte Bancaire (sur TPE) ou en Espèces.

Article 5 :

Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul marchand. Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion du marchand.

Article 6 :

Les enfants exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Article 7 :

L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, etc...) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.

Article 8 :

Les emplacements disponibles seront affectés au moment de la réservation par placement, cependant, les emplacements pourront également être affectés le jour de la manifestation par un placement par ordre d'arrivée.

Article 9 :

L'entrée du vide greniers/brocante est interdite avant 06h30. L'installation des stands devra se faire de 06h30 à 08h00. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide greniers/brocante jusqu'à 17h00.

Tout emplacement réservé et non occupé à 07h45 sera considéré comme libre et pourra être affectés à nouveau dès 07h45 aux personnes n'ayant pas réservé sous réserve de disponibilité.

